



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/65
18 août 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE
Quatorzième session, 27-30 juin 2005

RAPPORT

I. PARTICIPATION

1. Le Comité de l'énergie durable a tenu sa quatorzième session du 27 au 30 juin 2005. Y ont participé 220 représentants des États membres suivants: Albanie, Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, États-Unis d'Amérique, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Norvège, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Suisse, Turquie et Ukraine.
2. Des représentants des pays suivants ont participé à la session en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission: Arabie saoudite, Inde, Iran (République islamique d') et République arabe syrienne.
3. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) étaient également représentés.
4. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après étaient aussi représentées: Alliance to Save Energy (ASE), Centre régional de l'énergie de la mer Noire, Coopération économique de la mer Noire (CEMN), Conseil des régulateurs européens de l'énergie (CEER), secrétariat de la Charte de l'énergie, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), EUROGAS, EUROHEAT, Association

internationale des producteurs de pétrole et de gaz, Agence internationale de l'énergie (AIE/OCDE), Forum énergétique international, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Fondation pour les Nations Unies et Conseil mondial de l'énergie (CME).

II. OUVERTURE DE LA SESSION

5. Le Directeur de la Division de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement de l'entreprise a ouvert la session en présentant les questions essentielles dont la Commission était saisie. Il a fait observer que la Secrétaire exécutive, M^{me} Brigita Schmögnerová, quitterait la CEE au début de septembre 2005 et que son successeur n'avait pas encore été choisi. Il a ensuite informé le Comité qu'au début de 2005 une étude et un rapport détaillés sur l'état de la CEE avaient été demandés. L'équipe d'évaluateurs externes avait été chargée de réaliser une analyse et de formuler des recommandations sur le rôle, le mandat et les fonctions de la CEE. Son rapport officiel, qui devait être présenté dans la première quinzaine de juillet, serait examiné par les États membres et servirait de base pour prendre des décisions concernant des modifications éventuelles à apporter à la CEE et à son programme de travail. On a fait observer que l'analyse du programme de travail sur l'énergie effectuée par les évaluateurs était nuancée, mais que globalement ceux-ci recommandaient de poursuivre le programme sur l'énergie durable. Enfin, le directeur a invité le Comité à examiner pendant sa session son programme de travail et ses activités spéciales dans le domaine du développement durable.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(point 1 de l'ordre du jour)

Documentation: ECE/ENERGY/64

6. Le Comité a adopté son ordre du jour.

IV. BUREAU DE LA SESSION

(point 2 de l'ordre du jour)

7. Les membres du Bureau ont été élus comme suit: Président: M. Laszlo Molnar (Hongrie), Vice-Présidents: M. Renaud Abord-de-Chatillon (France), M. Sergei Mikhailov (absent durant la session) et son suppléant M. Victor Shakhin (absent durant la session) (Fédération de Russie), M. Jean-Christophe Füeg (Suisse), M. Trajce Cerepnalkovski (ex-République yougoslave de Macédoine), M. Nick Otter (Royaume-Uni) et M^{me} Barbara McKee (absente durant la session) (États-Unis d'Amérique).

V. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SOIXANTIÈME SESSION DE LA COMMISSION RELATIVES AUX ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE

(point 3 de l'ordre du jour)

Documentation: ENERGY/2005/1

8. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par le Secrétaire exécutif adjoint par intérim de la CEE, qui a appelé l'attention sur un certain nombre de recommandations que la Commission a adoptées à sa dernière session annuelle, tenue en février 2005. La première de ces recommandations portait sur les recommandations du Groupe d'experts du programme de travail

relatives aux nouveaux processus de planification du programme. La Commission a demandé à tous ses organes subsidiaires principaux d'effectuer tous les deux ans une évaluation de leur programme de travail. En bref, il est maintenant demandé au Comité d'évaluer tous les deux ans tous ses programmes, y compris ceux de ses organes subsidiaires. Cette évaluation vise essentiellement à déterminer si les objectifs et buts fixés pour ledit programme de travail ont été atteints à la fin de l'exercice biennal. En outre, elle doit être axée sur les résultats et liée au nouveau rapport sur l'exécution des programmes que le secrétariat doit désormais établir pour chaque exercice biennal. Actuellement, le Comité et son Bureau élargi examinent périodiquement le programme de travail et modifient et approuvent les mandats de ses groupes spéciaux d'experts. Cependant, il faudra à l'avenir adopter une approche plus structurée, liée aux critères d'évaluation et indicateurs fondés sur les résultats. Cette évaluation peut être effectuée soit à la fin de l'exercice biennal soit au début du suivant, de sorte que le Comité doit maintenant entreprendre une évaluation au premier trimestre de 2006 pour l'actuel exercice biennal 2004-2005. L'attention a été appelée sur le plan-programme pour 2008-2009, qui doit être établi en décembre 2005 au plus tard pour tous les sous-programmes. Le Comité a été informé que la Commission souhaitait maintenant que tous les États membres donnent leur avis sur les sous-programmes proposés (sous-programme 5 pour l'énergie), par l'intermédiaire du bureau des organes subsidiaires principaux respectifs.

9. Le secrétariat a ensuite informé le Comité sur les questions découlant de la soixantième session de la Commission, telles qu'elles sont présentées dans le document établi pour la réunion consacrée à cette question (document ENERGY/2005/1).

10. Le Comité:

- i) *A pris note avec satisfaction* des exposés présentés sur la question;
- ii) *A aussi noté* qu'un premier projet de plan-programme biennal pour la période 2008-2009 devra être établi en décembre 2005 au plus tard pour le sous-programme 5 concernant l'énergie durable;
- iii) *A noté par ailleurs* que son programme de travail doit faire l'objet d'une évaluation biennale.

VI. STABILISATION DU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE EN EUROPE, EN PARTICULIER EN EUROPE DU SUD-EST, ET DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE EN EUROPE DU SUD-EST (point 4 de l'ordre du jour)

11. Du fait que la Communauté énergétique de l'Europe du Sud-Est (CEESE), qui aura pour membres l'Autriche, la Grèce, la Hongrie, l'Italie et la Slovénie, ainsi que l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Roumanie, la Serbie-et-Monténégro, la Turquie et le Kosovo (conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU), fera face à une vaste gamme de possibilités et de difficultés en ce qui concerne le Traité instituant la Communauté énergétique, la question intéresse tout particulièrement le Comité. Une manifestation spéciale a donc eu lieu lors de la séance d'ouverture de la session du Comité afin de faciliter un débat portant notamment sur l'intégration des systèmes et marchés énergétiques dans cette région, y compris la conception et le fonctionnement des marchés.

12. La manifestation a commencé par un discours liminaire du Ministre adjoint ukrainien pour les combustibles et l'énergie sur le thème de la sécurité énergétique dans une Europe élargie, nouveaux défis et nouvelles possibilités. Le Comité a noté que l'Ukraine souhaite rejoindre la CEESE, tout d'abord comme observateur, puis comme partie.

13. Il a été souligné lors des débats que la CEESE était essentielle pour la stabilisation et le développement de la région. La future création de la CEESE sert des objectifs à la fois politiques et économiques: du point de vue politique, le renforcement de la coopération entre les pays de la région rendra les conditions plus favorables à la paix, à la stabilité et à la croissance; l'objectif économique est de créer un marché intégré du gaz naturel et de l'électricité, sur la base de la solidarité. La région souffre d'un certain nombre de lacunes fondamentales dont les suivantes: manque de sources d'énergie, infrastructure insuffisante pour le transport de l'énergie, perturbation de l'approvisionnement en électricité, absence de concurrence et graves problèmes environnementaux. On prévoit que le Traité CEESE, juridiquement contraignant, sera signé en octobre 2005, sous la présidence de la Bulgarie, et qu'il sera ensuite ratifié dès que possible. La CEESE s'efforcera d'harmoniser dans les meilleurs délais les législations nationales pertinentes des pays membres avec la législation de l'UE sur l'énergie.

14. Il est clairement apparu que le Comité de l'énergie durable pouvait tirer parti d'un certain nombre de possibilités de coopérer dans la région en facilitant la création du marché énergétique de l'Europe du Sud-Est. Il peut notamment agir dans le domaine de l'atténuation des effets environnementaux, et tant le Pacte de stabilité que la Direction générale de l'énergie et des transports de la Commission européenne (DG TREN) ont expressément invité la Division de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement de l'entreprise à collaborer avec eux sur cette question.

15. Des détails complémentaires sur les exposés présentés lors de cette séance extraordinaire sont disponibles sur le site Web de la CEE: <http://www.unece.org/ie/se/pp/27june.html>.

16. Le Comité:

- i) *A pris note avec satisfaction* des exposés et des débats sur la stabilisation du marché énergétique européen, l'accent étant mis tout particulièrement sur l'Europe du Sud-Est et le développement du marché énergétique de l'Europe du Sud-Est;
- ii) *A constaté* qu'il existait pour le Comité de l'énergie durable un certain nombre de possibilités de coopérer pour faciliter la création du marché énergétique de l'Europe du Sud-Est, notamment en ce qui concerne les travaux sur les questions environnementales;
- iii) *A en outre noté* que tant le Pacte de stabilité que la Direction générale de l'énergie et des transports de la Commission européenne (DG TREN) ont expressément invité la CEE à collaborer avec eux en Europe du Sud-Est sur la question de l'atténuation des effets environnementaux du secteur de l'énergie.

**VII. FORUM DE LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE: RISQUES NOUVEAUX
POUR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE, ATTÉNUATION DES
RISQUES ET SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS
LA RÉGION DE LA MER CASPIENNE
(point 5 de l'ordre du jour)**

17. Dans un avenir prévisible, la plupart des pays membres de la CEE continueront à être de plus en plus dépendants des importations d'énergie, en particulier pour le pétrole et le gaz naturel, ce qui accroîtra leur vulnérabilité aux risques nouveaux pour la sécurité énergétique. La région de la mer Caspienne est peut-être une des rares régions où les responsables politiques peuvent encore intervenir pour assurer la sécurité énergétique des pays membres de la CEE. La région est très riche en pétrole et en gaz naturel, mais la production et les exportations ne représentent actuellement que 2 % de la production mondiale. En outre, la région dispose d'un fort potentiel d'accroissement de ses exportations sous réserve que les accords d'investissement et d'exportation soient adéquats.

18. Pour faire face à ces évolutions impressionnantes, le Comité de l'énergie durable et le Forum de la sécurité énergétique ont décidé de convoquer le 28 juin une Réunion de haut niveau sur la sécurité énergétique dans la région de la mer Caspienne afin d'examiner le rôle de cette région dans le renforcement de la sécurité énergétique mondiale. Des renseignements complémentaires sur cette Réunion de haut niveau sont disponibles sur:

<http://www.unece.org/ie/se/ensec.html>.

19. La Réunion de haut niveau vise à faire ressortir:

- La façon dont **les pays de la région de la mer Caspienne** pourraient contribuer à atténuer les risques pour la sécurité énergétique à l'échelle mondiale;
- La façon dont **la communauté internationale de l'énergie** pourrait contribuer à la mise en valeur du potentiel pétrolier et gazier de la région de la mer Caspienne et la façon dont ces ressources pourraient être introduites sur les marchés mondiaux;
- La façon dont **la coopération et le commerce internationaux** pourraient contribuer à stabiliser le marché mondial de l'énergie et à atténuer les risques pour la sécurité énergétique.

20. La session a commencé par des exposés de représentants de haut niveau de pays de la région de la mer Caspienne. Ceux-ci ont fait des déclarations de politique générale nationale qui ont servi à rendre compte du rôle de cette région dans le contexte mondial. Il y a eu ensuite des exposés et un débat constructif sur les risques pour la sécurité énergétique entre de hauts responsables de l'industrie énergétique, la communauté financière et le public.

21. Durant la session, l'envoyé spécial du Président de la Fédération de Russie pour la coopération énergétique internationale a invité le Forum de la sécurité énergétique à contribuer au débat sur les questions touchant la sécurité énergétique à l'échelle mondiale, en prévision du prochain sommet du G-8 qui doit être accueilli en 2006 par la Fédération de Russie.

22. Les représentants de l'Azerbaïdjan, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, de la République islamique d'Iran et de la Turquie ont rédigé et signé une déclaration conjointe sur la sécurité énergétique mondiale et la région de la mer Caspienne. Le texte complet de cette déclaration conjointe est reproduit dans l'annexe I.

23. À l'issue d'un débat, le Forum de la sécurité énergétique:

- i) *A remercié* les représentants de haut niveau des gouvernements, les industries du secteur de l'énergie et la communauté financière pour leurs exposés et contributions au dialogue et au débat lors de la session annuelle de 2005 du Forum de la sécurité énergétique;
- ii) *A accepté avec satisfaction* l'invitation adressée par le représentant de la Fédération de Russie au Forum de la sécurité énergétique de travailler en collaboration étroite afin d'analyser les questions de sécurité énergétique à l'échelle mondiale et de formuler des recommandations à ce sujet dans le contexte de la prochaine réunion du G-8 qui doit se tenir dans la Fédération de Russie en 2006;
- iii) *A accueilli avec satisfaction* la déclaration sur la sécurité énergétique mondiale et la région de la mer Caspienne, publiée par les représentants de l'Azerbaïdjan, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, de la République islamique d'Iran et de la Turquie, qui faisait notamment référence au futur développement de la coopération internationale pour la sécurité énergétique avec les États membres de la CEE, le Comité de l'énergie durable et le Forum de la sécurité énergétique;
- iv) *S'est félicité*, en particulier, de l'engagement que les pays de la région de la mer Caspienne ont pris dans leur déclaration de collaborer avec le Forum de la sécurité énergétique pour:
 - a) Réaliser une étude sur les risques nouveaux pour la sécurité énergétique et l'atténuation des risques dans un contexte mondial, y compris la contribution que l'accroissement des exportations d'énergie de la région de la mer Caspienne pourrait apporter au renforcement de la diversité des sources d'approvisionnement en énergie des États membres de la CEE;
 - b) Organiser un séminaire pour examiner les besoins en corridors de transport de l'énergie, nouvelles infrastructures, systèmes de transmission et investissements pour accroître les exportations d'énergie à partir de la région de la mer Caspienne et formuler des conclusions et recommandations sur le renforcement de la coopération des échanges énergétiques et de la coopération internationale;
- v) *A accepté l'invitation* adressée par le Forum de l'OTAN sur la technologie de la sécurité énergétique pour coopérer à la mise au point de la session du Forum de l'OTAN qui doit avoir lieu à Prague en novembre 2005;
- vi) *A remercié* le secrétariat du Forum énergétique international pour avoir pris la parole au Forum de la sécurité énergétique, tout en notant que celui-ci travaillera avec

le Forum énergétique international sur la question de la coopération internationale dans le domaine de la sécurité énergétique;

- vii) *A décidé* d'examiner, lors de la prochaine réunion du Conseil exécutif du Forum de la sécurité énergétique, la réalisation de ces activités et les thèmes qui pourraient être abordés à la prochaine Réunion de haut niveau, y compris la coopération énergétique avec la Libye, l'Iraq ou l'Eurasie;
- viii) *A décidé* de rendre compte, à la prochaine session du Comité de l'énergie durable, des activités du Forum de la sécurité énergétique, en particulier en ce qui concerne la sécurité énergétique mondiale et la région de la mer Caspienne.

**VIII. SESSION EXTRAORDINAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE KYOTO, L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
(point 6 de l'ordre du jour)**

24. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques définit le cadre général dans lequel doivent s'inscrire les efforts intergouvernementaux visant à faire face au problème des changements climatiques. Le Protocole de Kyoto de 1997 vise le même objectif que la Convention et repose sur les mêmes principes et institutions. Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de mettre au point des réformes adéquates des politiques énergétiques, le cadre institutionnel national pour les mécanismes souples relevant du Protocole de Kyoto, notamment l'application conjointe, le mécanisme pour un développement propre et le système d'échange de droits d'émission, doit être mis au point et établi dans les États membres de la CEE, et il faut le promouvoir par des activités spécifiques de coopération technique dans les pays en transition d'Europe de l'Est, d'Europe du Sud-Est et de la Communauté d'États indépendants. Le sous-programme de la CEE relatif à l'énergie durable vise à promouvoir une stratégie de mise en valeur durable de l'énergie dans la région. Les efforts d'atténuation des changements climatiques s'inscrivent dans le projet «Efficacité énergétique 21» (EE21) de la CEE, qui fonctionne depuis 1991 pour renforcer les échanges et la coopération en matière de techniques et de pratiques de gestion qui ont une bonne efficacité énergétique et sont environnementalement saines, et pour promouvoir la création d'un marché de l'efficacité énergétique et la mise sur pied de projets d'investissement.

25. Afin de comprendre comment le projet EE21 peut aider les États d'Europe de l'Est membres de la CEE à dynamiser les investissements dans l'efficacité énergétique pour réduire la pollution environnementale ainsi qu'à s'acquitter de leurs obligations conventionnelles internationales dans le contexte de la CEE et de la Convention-cadre des Nations Unies, le Comité de l'énergie durable et le Comité directeur du projet EE21 ont organisé ensemble, le 29 juin, une réunion de travail spéciale sur la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, l'efficacité énergétique et l'atténuation des changements climatiques.

26. Lors de la réunion de travail spéciale, les participants ont présenté un aperçu de la question et le débat a été axé sur la façon dont les mécanismes du Protocole de Kyoto contribueront à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et donc aux efforts d'atténuation des changements climatiques grâce à des échanges de droits d'émission, ce qui permettra aux pays de vendre et acheter entre eux de tels droits.

27. Le Comité:

- i) *A pris note avec satisfaction* des exposés et des débats sur la façon dont l'efficacité énergétique, en particulier grâce au projet EE21, peut contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et faciliter la mise en œuvre du Protocole de Kyoto;
- ii) *A considéré* que les questions relatives à l'énergie, y compris la question de l'efficacité énergétique, seront des éléments essentiels de la prochaine session de la Commission du développement durable qui examinera les questions d'environnement et d'énergie en 2006;
- iii) *A en outre noté* que, dans la région de la CEE, la Fédération de Russie, les pays d'Europe de l'Est et les autres pays de la CEI ont une importante occasion à saisir de participer aux échanges de droits d'émission de carbone sous réserve que leurs projets d'investissement dans l'efficacité énergétique visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre puissent être financés;
- iv) *A accueilli avec satisfaction* l'approbation en 2004, par les Conseils d'administration de la Fondation pour les Nations Unies et du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, d'un nouveau projet concernant le financement d'investissements dans l'efficacité énergétique pour lutter contre les changements climatiques, qui mettra en jeu la création d'un fonds d'investissement pour le projet EE21;
- v) *S'est en outre félicité* de la participation du Ministère français des affaires étrangères, qui se joint à la Fondation pour les Nations Unies pour appuyer ce projet;
- vi) *A en outre noté* que le troisième grand partenaire pour cette activité est le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) qui participera au projet EE21 par l'intermédiaire du PNUE, l'un des agents d'exécution du FEM. Le PNUE a établi un vaste programme de financement des améliorations de l'environnement, qui prévoit notamment la réduction des gaz à effet de serre.

**IX. BILAN DES PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT
ÉNERGÉTIQUE DURABLE DANS LA RÉGION DE LA CEE
(point 7 de l'ordre du jour)**

28. À sa quatorzième session, en avril/mai 2006, la Commission du développement durable dressera un bilan des progrès réalisés sur le thème «Énergie, atmosphère, changements climatiques et développement industriel». Pour appuyer les travaux préparatoires requis, la CEE a décidé à sa soixantième session, en février 2005, d'organiser une réunion régionale sur la mise en œuvre, qui se tiendra les 15 et 16 décembre 2005 à Genève. Un certain nombre de documents de base seront établis par la CEE pour faciliter les travaux de cette réunion. Ces documents comprendront un bilan des progrès réalisés en matière de développement énergétique durable dans la région de la CEE.

29. Un projet de bilan a été établi et présenté à la session. Il a été distribué comme document de travail pour donner aux représentants présents à la session annuelle du Comité la possibilité

d'examiner et identifier les préoccupations prioritaires, les contraintes et les obstacles ainsi que pour proposer des approches et pratiques efficaces pour mettre plus rapidement en œuvre des mesures politiques dans le domaine de l'énergie afin d'accélérer la transition vers un avenir énergétique plus durable.

30. Le Comité:

- i) *A pris note avec satisfaction* de l'exposé et du débat qui a eu lieu ensuite sur le bilan des progrès réalisés dans le domaine du développement énergétique durable dans la région de la CEE;
- ii) *A noté* que la Commission du développement durable, à sa quatorzième session tenue en avril/mai 2006, dressera un bilan des progrès réalisés sur le thème «Énergie, atmosphère, changements climatiques et développement industriel»;
- iii) *A en outre noté* que, pour appuyer les travaux préparatoires de la quatorzième session de la Commission du développement durable, la CEE a décidé, à sa soixantième session tenue en février 2005, d'organiser à Genève les 15 et 16 décembre 2005 un Forum régional de la CEE sur la mise en œuvre en matière de développement durable;
- iv) *S'est félicité* du fait qu'un document de base sera établi sur les progrès réalisés dans le domaine du développement énergétique durable dans la région de la CEE pour faciliter les travaux de cette réunion régionale sur la mise en œuvre;
- v) *A en outre noté* que le document de travail sur la question qui a été distribué dans la salle de réunion a donné aux représentants participant à la session annuelle du Comité la possibilité d'examiner et identifier les préoccupations prioritaires, les contraintes et les obstacles, ainsi que de proposer des approches et pratiques efficaces pour mettre plus rapidement en œuvre des mesures politiques dans le domaine de l'énergie afin d'accélérer la transition vers un avenir énergétique plus durable;
- vi) *A demandé* aux États membres de communiquer au secrétariat, dans un délai de six semaines, leurs observations sur le document de travail.

**X. RÉUNION DU BUREAU ÉLARGI DU COMITÉ DE L'ÉNERGIE
DURABLE TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2004
(point 8 de l'ordre du jour)**

Documentation: ENERGY/2004/6

31. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par le secrétariat. Après un débat, le Comité:

- i) *A pris note* du rapport de cette réunion (ENERGY/2004/6);
- ii) *A approuvé* les recommandations faites par le Bureau élargi, notamment pour que le programme de travail actuel de l'exercice biennal 2004-2005 soit tel:

- a) Que les effectifs des services généraux du programme relatif à l'énergie durable soient pleinement rétablis;
- b) Qu'un poste d'administrateur de niveau P-3 soit créé pour le service du Groupe spécial d'experts de l'électricité;
- c) Que, conformément aux décisions prises par le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» (ENERGY/WP.4/2004/4), la CEE prévoient, au titre du budget ordinaire, des ressources supplémentaires pour financer un poste P-4 à plein temps à affecter aux activités concernant les énergies renouvelables dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21».

XI. EXAMEN DES ACTIVITÉS DES ORGANES SUBSIDIAIRES (point 9 de l'ordre du jour)

- a) Forum de la sécurité énergétique
32. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par le secrétariat. À l'issue d'un débat, le Comité:
- i) *A pris note avec satisfaction* des travaux réalisés par le Forum;
 - ii) *S'est déclaré satisfait* de l'établissement d'un programme de travail sur la sécurité énergétique et de la création d'un Fonds d'affectation spéciale pour appuyer ledit programme.
- b) Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» (EE21)
Documentation: ENERGY/WP.4/2004/4, ENERGY/WP.4/2005/1, ENERGY/WP.4/2005/2, ENERGY/WP.4/2005/3 et ENERGY/WP.4/2005/4
33. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par le secrétariat. À l'issue d'un débat, le Comité:
- i) *A noté avec satisfaction* que le projet EE21 donnait aux États membres de la CEE une stratégie appropriée à l'échelle régionale pour traiter leurs engagements dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
 - ii) *A remercié* le secrétariat de la Convention-cadre pour avoir maintenu une étroite coopération avec les responsables des activités relevant du projet EE21, en notant le caractère complémentaire de cette collaboration;
 - iii) *A remercié* les coordonnateurs nationaux des pays en transition et les institutions d'appui pour avoir manifesté leur volonté de fournir un financement, un cofinancement ou des contributions en nature pour le projet et le secrétariat de la CEE pour avoir géré le projet et aidé les États membres à le réaliser;
 - iv) *S'est félicité en particulier* de l'appui et de la participation de la Fondation pour les Nations Unies, du Ministère français des affaires étrangères, du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et du FEM.

c) Groupe de travail du gaz, groupe spécial d'experts correspondant et Centre du gaz
Documentation: ENERGY/WP.3/2005/2

34. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par le secrétariat. Le Comité:

- i) *A pris note avec satisfaction* des travaux que réalisaient le Groupe de travail du gaz et le Centre du gaz;
- ii) *S'est déclaré satisfait* de la nouvelle orientation et du programme de travail du Centre du gaz établi au cours des cinq dernières années et des efforts faits par le Centre pour fonder son programme annuel sur les priorités des parties prenantes;
- iii) *A encouragé* les sociétés du gaz à contribuer financièrement au Fonds d'affectation spéciale du Centre du gaz et à jouer un rôle actif dans son programme de travail;
- iv) *A invité* le Secrétaire exécutif à examiner la question du niveau des dépenses d'appui imputées par la CEE sur le Fonds d'affectation spéciale du Centre du gaz. Actuellement, ce niveau est de 13 % et le Comité a considéré que 7 % serait plus approprié et plus juste (voir aussi le point 13 de l'ordre du jour).

d) Groupe spécial d'experts de l'approvisionnement en combustibles fossiles
Documentation: ENERGY/GE.3/2004/2

35. Le Comité *a pris note* des informations fournies et:

- i) *A décidé* que le groupe devrait prendre le nom de «Groupe spécial d'experts de l'harmonisation de la terminologie des réserves/ressources énergétiques», en reprenant ainsi celui du groupe spécial auquel il succédait;
- ii) *A en outre décidé* que la future organisation du groupe serait examinée par le secrétariat et modifiée par la Commission, à la demande du groupe, pour satisfaire aux exigences des parties prenantes pour la fiabilité d'un code commun fondé sur le Cadre international des Nations Unies pour les ressources de combustibles fossiles et de produits minéraux;
- iii) *A pris note* du besoin éventuel de capacité financée par un fonds d'affectation spéciale pour appuyer l'application du code commun.

e) Groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte durable
Documentation: ENERGY/GE.1/2004/2 et ENERGY/GE.1/2004/3

36. Le Comité *a pris note* des informations fournies et *a approuvé* le programme de travail du Groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable.

f) Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon

Documentation: ENERGY/GE.4/2004/1 et ENERGY/GE.4/2004/3

37. Le Comité *a pris note* des informations fournies et *a approuvé* la création de ce groupe d'experts ainsi que son programme de travail. Le Comité *a aussi approuvé* la création de l'Équipe spéciale des avantages économiques découlant de l'amélioration de la sécurité dans les mines de charbon grâce à l'extraction et l'exploitation du méthane de ces mines dans le cadre du programme de travail de ce groupe d'experts.

g) Groupe spécial d'experts de l'électricité

Documentation: ENERGY/GE.2/2003/2

38. Le Comité *a noté* que, faute de ressources en personnel, aucune activité n'avait été entreprise sur l'énergie électrique depuis la dernière session du Groupe spécial d'experts de l'électricité, tenue en novembre 2003 (voir point 8 de l'ordre du jour).

XII. SERVICES CONSULTATIFS RÉGIONAUX, Y COMPRIS LES ACTIVITÉS SOUS-RÉGIONALES, DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE (point 10 de l'ordre du jour)

Documentation: ENERGY/2005/2

a) Activités consultatives régionales

39. Le Comité *a pris note avec satisfaction* des services consultatifs régionaux fournis pour le projet EE21 et le projet sur l'efficacité et la sécurité énergétiques dans la CEI.

b) Projet d'utilisation rationnelle et efficace des ressources en énergie et en eau dans le cadre du Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA)

40. Le Comité *a pris note avec satisfaction* des services consultatifs régionaux qui avaient été fournis pour le projet SPECA, maintenant achevé, d'utilisation efficace des ressources en énergie et en eau en Asie centrale.

c) Projet relatif à la gestion de la qualité de l'air et à l'introduction de techniques de combustion propre du charbon en Asie centrale (projet CAPACT)

41. Le Comité *a pris note avec satisfaction* des travaux réalisés pour exécuter le projet CAPACT et a exprimé le souhait d'être informé de tout futur progrès réalisé.

XIII. PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CEE DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE (point 11 de l'ordre du jour)

a) Programme de travail du Comité et programmes de travail de ses organes subsidiaires

Documentation: ENERGY/2005/3

42. Le Comité *a adopté* son projet de programme de travail et les projets de programme de travail de ses organes subsidiaires, tels qu'ils sont présentés dans le document ENERGY/2005/3.

b) Calendrier des réunions

Documentation: ENERGY/2005/4

43. Le Comité *a adopté* le calendrier de ses réunions et des réunions de ses organes subsidiaires, tel qu'il est reproduit dans l'annexe II du présent rapport, et *a noté* que sa prochaine session se tiendrait les 13 et 14 novembre 2006 et que la prochaine session du Groupe spécial d'experts de l'électricité se tiendrait les 4 et 5 mai 2006 sous réserve que des ressources supplémentaires en personnel soient allouées.

**XIV. COOPÉRATION ET COORDINATION AVEC D'AUTRES ORGANISMES
(point 12 de l'ordre du jour)**

a) Organes subsidiaires principaux de la Commission

44. Le Comité *s'est félicité* de la coopération avec:

i) *Le Comité des politiques de l'environnement* pour:

- L'élaboration de directives aux fins de la réforme des tarifs de l'énergie et de la suppression des subventions afin de promouvoir un développement énergétique durable et l'organisation éventuelle d'ateliers et réunions à la fin de 2006/2007 pour évaluer les progrès réalisés dans l'adoption de ces directives et, le cas échéant, la façon dont les tarifs de l'énergie ont changé;
- L'établissement de contributions régionales de la CEE à la quatorzième session de la Commission du développement durable de l'ONU (voir point 7 de l'ordre du jour);
- L'examen de la réalisation, par les États membres, des engagements de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans le domaine du développement durable sur les plans environnemental et énergétique et la présentation de rapports à ce sujet;

ii) *Le Comité des transports intérieurs* pour le projet Corridor bleu: utilisation du gaz naturel comme carburant pour le transport transfrontière de marchandises;

iii) *La Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance* pour l'exécution en commun du projet du Compte pour le développement créé par l'Assemblée générale des Nations Unies et portant sur la gestion de la qualité de l'air et l'application de techniques non polluantes de combustion du charbon en Asie centrale (CAPACT);

iv) *Le Comité du bois* pour l'utilisation du bois comme source d'énergie renouvelable;

et *a pris note avec satisfaction* des informations fournies à la fois sur l'étude des perspectives du secteur forestier européen jusqu'à 2020, réalisée conjointement par la CEE et la FAO, et sur l'atelier de la CEE consacré aux forêts, aux avantages communs, aux responsabilités communes et aux politiques multiples, qui doit se tenir en Lettonie du 17 au 19 octobre 2005.

- b) Autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales et milieux économiques

45. Le Comité *s'est félicité* de sa coopération avec d'autres organisations internationales et non gouvernementales et a encouragé de nouvelles coopérations lorsqu'il y a lieu.

46. Le Comité *a pris note avec satisfaction* de l'exposé présenté par l'Agence internationale de l'énergie atomique sur les indicateurs énergétiques du développement durable en tant qu'outils d'analyse.

XV. QUESTIONS DIVERSES (point 13 de l'ordre du jour)

47. Après un examen détaillé du niveau (13 %) des dépenses d'appui (frais généraux) imputées par la CEE pour tous les projets extrabudgétaires relatifs à l'énergie, le Comité *a invité* le Secrétaire exécutif de la CEE à revoir d'urgence cette question afin que ces dépenses soient réduites pour être harmonisées avec celles qui sont imputées par d'autres organisations internationales (voir point 9 c) de l'ordre du jour).

XVI. ADOPTION DU RAPPORT (point 14 de l'ordre du jour)

48. Le Comité *a décidé* que le rapport de la réunion serait rédigé en consultation avec les membres du Bureau et approuvé par le Bureau, puis distribué aux pays.

ANNEXE I

Forum de la sécurité énergétique

**Réunion de haut niveau sur la sécurité énergétique
dans la région de la mer Caspienne**

Palais des Nations, Genève

28 juin 2005

**SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE MONDIALE ET RÉGION
DE LA MER CASPIENNE****DÉCLARATION**

des représentants de l'Azerbaïdjan, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan,
de la République islamique d'Iran et de la Turquie

Lors de la Réunion de haut niveau du Forum de la sécurité énergétique de la CEE sur la région de la mer Caspienne, tenue le 28 juin 2005, des représentants de gouvernements ont examiné les risques nouveaux pour la sécurité énergétique et la question de l'atténuation des risques dans la région de la mer Caspienne dans un contexte mondial. Dans les déclarations que nous avons faites lors de la Réunion, un certain nombre de problèmes, de défis et de possibilités ont été examinés:

1. Dans un avenir prévisible, la plupart des pays membres de la CEE continueront à être de plus en plus tributaires des importations d'énergie, surtout pour le pétrole et le gaz naturel, ce qui accroîtra leur vulnérabilité face aux risques nouveaux pour la sécurité énergétique.
2. Les importations de pétrole de l'Europe occidentale pourraient passer de 55 % de la consommation actuellement à 65 % en 2010 et peut-être 80 % d'ici 2020. Pour l'Amérique du Nord, ces importations pourraient passer de 35 % aujourd'hui à 45 % d'ici 2020. La Fédération de Russie mise à part, les importations de pétrole de l'Europe centrale et orientale pourraient passer de 80 % aujourd'hui à 90 % en 2020¹. On prévoit aussi que les besoins en pétrole importé des pays d'Asie, tout particulièrement la Chine et l'Inde, augmenteront aussi fortement.
3. On prévoit que les importations de gaz naturel de l'Europe occidentale passeront de 35 % de la consommation aujourd'hui à 45 % en 2010. Il est probable que les importations de gaz naturel liquéfié (GNL) des États-Unis continueront à augmenter. La Fédération de Russie mise à part, la dépendance de l'Europe centrale et orientale vis-à-vis des importations de gaz devrait passer de 65 % en 2010 à 85 % en 2015.

¹ Source: Agence internationale de l'énergie, *Évaluation de l'énergie dans le monde*, 2004.

4. Les fournisseurs traditionnels de gaz naturel de la région tels que l'Iran et la Fédération de Russie devraient être à même de faire face à l'accroissement de la demande de l'Europe, mais de nouveaux investissements importants seront nécessaires dans les infrastructures de production et de transport.
5. La production de pétrole de la région de la mer Caspienne, en Azerbaïdjan, au Kazakhstan, en Fédération de Russie et au Turkménistan ne représente actuellement qu'une faible proportion de la production mondiale, mais de larges possibilités existent pour l'avenir. Il est probable que la production pétrolière dans la région de la mer Caspienne augmentera. Elle pourrait doubler au cours des 5 à 10 prochaines années. On prévoit aussi une augmentation de la production de gaz naturel et des exportations de gaz au cours des prochaines années.
6. Afin d'absorber l'accroissement des exportations provenant de la région de la mer Caspienne, il faudra envisager de nouveaux développements et renforcements des installations de transport, de nouveaux corridors de transport, ainsi que des droits de transit et des nouveaux systèmes de production et de transport. Les investissements importants nécessaires pour mener à bien ces projets nécessitent aussi un climat propice aux investissements, des accords commerciaux et une volonté politique adéquate.
7. Avec les réseaux d'oléoducs et de gazoducs existants, l'oléoduc pour pétrole brut Bakou-Tbilissi-Ceyhan, qui sera opérationnel au quatrième trimestre de cette année, et le projet de gazoduc pour gaz naturel du Caucase Sud (Bakou-Tbilissi-Erzurum), qui devrait être réalisé en 2006, sont deux composantes importantes du corridor énergétique Est-Ouest parce que les nouveaux corridors de transport renforceront la sécurité énergétique. De même, des corridors de transport de remplacement, allant de la région de la mer Caspienne, via l'Iran, aux marchés internationaux, contribueront aussi à la diversité des voies de transport de l'énergie et à la sécurité énergétique.

Après nos débats, en tant que représentants des pays concernés, *nous estimons* que:

1. La diversification des partenaires dans le commerce de l'énergie, la coopération internationale et le dialogue entre producteurs et consommateurs sont des options clefs que les États membres de la CEE peuvent exploiter ensemble pour atténuer les risques nouveaux pour la sécurité énergétique.
2. Le doublement de la production énergétique dans la région de la mer Caspienne au cours des 5 à 10 prochaines années et l'accroissement des exportations qui en résultera pourraient offrir aux États membres de la CEE importateurs d'énergie des options supplémentaires pour s'approvisionner en énergie, ce qui contribuerait à atténuer les risques pour la sécurité énergétique dans l'ensemble du marché énergétique régional de la CEE.
3. Pour que les États membres de la CEE puissent profiter de l'accroissement des exportations de pétrole et de gaz naturel provenant de la région de la mer Caspienne, des milliards de dollars d'investissement seront nécessaires pour accroître les capacités de production d'énergie et établir de nouvelles infrastructures de transport de l'énergie. Les pays de la région de la mer Caspienne devront établir et maintenir des conditions favorables aux investissements et un cadre réglementaire facilitant le transfert de technologie et assurer un accès sans restriction de leurs produits énergétiques au marché européen.

4. Afin de pouvoir absorber l'accroissement potentiel des exportations d'énergie provenant de la région de la mer Caspienne, les pays concernés travailleront ensemble et avec nos partenaires sur le renforcement des installations de transport, les nouveaux corridors de transport, les accords de transit et les nouveaux systèmes de production et de transport de l'énergie, tout en améliorant les conditions environnementales dans la région conformément aux principes de souveraineté des États sur leurs ressources naturelles et en renforçant l'activité économique et la liberté de choisir un cadre adéquat pour leurs relations économiques avec les autres pays.

5. Les avantages liés à l'accroissement des exportations de pétrole et de gaz de la région de la mer Caspienne contribueront au succès de nos efforts visant à assurer un développement durable et à atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Les représentants des pays concernés ont accueilli avec satisfaction la proposition du Forum de la sécurité énergétique tendant à collaborer avec les experts nationaux nommés par les gouvernements de chaque pays participant ainsi qu'avec des experts intervenant à titre individuel pour:

1. Réaliser une étude sur les risques nouveaux pour la sécurité énergétique et l'atténuation des risques dans un contexte mondial, y compris la contribution que pourrait apporter l'accroissement des exportations d'énergie de la région de la mer Caspienne pour assurer aux États membres de la CEE une plus grande diversité des sources d'approvisionnement en énergie;
2. Convoquer un séminaire pour examiner les questions touchant les corridors de transport de l'énergie, les nouvelles infrastructures, les systèmes de transmission et les besoins en investissements pour accroître les exportations d'énergie provenant de la région de la mer Caspienne et pour formuler des conclusions et des recommandations sur le renforcement du commerce de l'énergie et la coopération internationale;
3. Soumettre les conclusions et recommandations de l'étude et du séminaire à une session ultérieure du Comité de l'énergie durable pour décision sur leur communication aux organismes pertinents du système des Nations Unies et recommander des activités de suivi pour la coopération internationale en matière de sécurité énergétique.

ANNEXE II

CALENDRIER DES RÉUNIONS DU COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE ET DE SES ORGANES D'EXÉCUTION EN 2006

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

- Comité de l'énergie durable, quinzième session, 13 et 14 novembre, Genève
- Groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable, neuvième session, 16 (après-midi) et 17 novembre, Genève
- Groupe spécial d'experts de l'électricité, septième session, 4 et 5 mai, Genève
- Groupe spécial d'experts de l'harmonisation de la terminologie des réserves/ressources énergétiques, troisième session, 11-13 octobre, Genève
- Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon, troisième session, 15 et 16 (matin) novembre, Genève

COMITÉ DIRECTEUR DU PROJET «EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 21»

- Groupe spécial d'experts des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques, 8-10 février, Genève
- Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21», 29-31 mai, Genève
- Groupe spécial d'experts des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques, 21 et 22 septembre, Genève

GROUPE DE TRAVAIL DU GAZ

- Groupe de travail du gaz, seizième session, 24 et 25 janvier, Genève
- Groupe spécial d'experts de la fourniture et de l'utilisation du gaz, septième session, 26 janvier, Genève
- Atelier commun du Groupe de travail du gaz et du Centre du gaz, février, Belgrade

CENTRE DU GAZ

- Conseil d'administration du Centre du gaz, 23 janvier, Genève
- Nouveau Groupe d'étude spécial, février
- Atelier commun du Groupe de travail du gaz et du Centre du gaz, février, Belgrade
- Équipe spéciale de l'application de la directive de l'UE sur le gaz, avril
- Onzième Conférence de haut niveau, avril/mai
- Équipe spéciale du projet GATE 2010 (Transport et tarifs), juin
- Groupe d'étude spécial, septembre
- Équipe spéciale du projet GATE 2010 (Transport et tarifs), octobre
- Équipe spéciale de l'application de la directive de l'UE sur le gaz, novembre.
